

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COIVERT - 17330
EN DATE DU 2 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COIVERT se sont réunis à la Salle associative de Coivert en séance publique, sur la convocation du 26 Mars 2026.

Présents : Mme Marie-Noëlle SURAUD, Maire, Mr Jean-Claude ALLEIN, Mme Sandrine GANGLOFF, Mr Michel Jean RIGUET, Adjoint, Mmes Martina HILLAIRET, Aurélie MADEUX, Christèle ROY, MM. Eric BILLARD, Patrice CHARRUAU et Frédéric THORETTON, Conseillers Municipaux, Mme BERTHELOT, Secrétaire

Absente excusée : Mme BOUCARD (Pouvoir à Mme SURAUD)

Secrétaire de séance : Mr RIGUET

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal de la réunion du 20.03.2026.

Mme le Maire donne la parole à Christelle BERTHELOT, Secrétaire de Mairie, qui fait une présentation des règles pour la tenue des réunions du Conseil Municipal ainsi qu'un exposé sur le fonctionnement de la comptabilité publique avec les crédits affectés au Budget Primitif 2026 par l'équipe précédente. Un certain nombre de documents ont été remis aux conseillers pour donner des indications sur tous ces points.

1°) PONT DE LA FOSSE : COMPTE-RENDU REUNION DU 26.03 ET DEMARCHES A EFFECTUER

Mme le Maire fait part des discussions qui ont eu lieu le 26 Mars dernier en Mairie de Coivert avec la présence de Mme le Maire de Blanzay s/Boutonne, Mr DUGUY, Ancien Maire de Blanzay et Mr DEBAR-MONCLAIR du Syndicat départemental de la Voirie. Le Programme National Ponts demande que plusieurs scénarios soient envisagés sur ce pont, à savoir restauration ou reconstruction à neuf. Après discussions, un troisième scénario est demandé, à savoir une passerelle vélos/piétons.

Mme le Maire indique que le SDV 17 doit désormais travailler sur ces trois hypothèses afin de venir les exposer aux élus avant fin juin 2026.

Mme le Maire indique aussi les difficultés avec la Préfecture 17 pour la subvention DETR qui considère la participation de Blanzay comme une subvention...

Par conséquent, afin que le SDV 17 puisse continuer à travailler sur ce dossier, une nouvelle convention est à signer avec leurs services, cette dernière devant reprendre les trois scénarios envisagés ainsi que les études s'y afférant.

Mme le Maire indique qu'elle a pris contact avec le CEREMA gérant la subvention Programme National Pont et que des éclaircissements sur les subventions vont être apportés.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la nouvelle convention avec le SDV 17.

2°) VOTE DES TAXES 2026

Mme le Maire fait part des taux 2025 qui sont :

-	TF Bâti	:	36,16 %
-	TF Non Bâti	:	46,29 %
-	TH	:	8,79 %

Le Conseil Municipal décide de maintenir ces taux pour 2026.

3°) BUDGET PRIMITIF : DECISION MODIFICATIVE (Montant des taxes, dotations et annexe subventions)

Suite aux explications données par Mme Berthelot en début de réunion, les dotations et les taxes n'étant pas connues au moment du vote du Budget début mars 2026, les données étant maintenant fixées, une décision modificative est nécessaire pour ajuster les montants inscrits au BP 2026.

Par ailleurs, deux entités pour le versement de subventions sont à modifier au niveau des écoles de Loulay et Villeneuve la Comtesse.

Le Conseil Municipal valide la décision modificative n° 1 en tenant compte des éléments ci-dessus.

4°) 8 MAI 2026

Mme le Maire fait part des propositions de plats. Un choix est fait par les élus.

Mme Gangloff prépare l'invitation et la fait passer à la Mairie au plus vite.

5°) QUESTIONS DIVERSES

Sacem

Mme le Maire fait part de la brochure reçue de la SACEM pour diffusion de musique lors de manifestations communales dans l'année.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite pour cette année, pas de manifestations concernées par diffusion de musique.

Tour de la Commune

Les élus retiennent la date du Jeudi 21 mai 2026 de 18h30 à 20h30.

La séance est levée à 22h34.